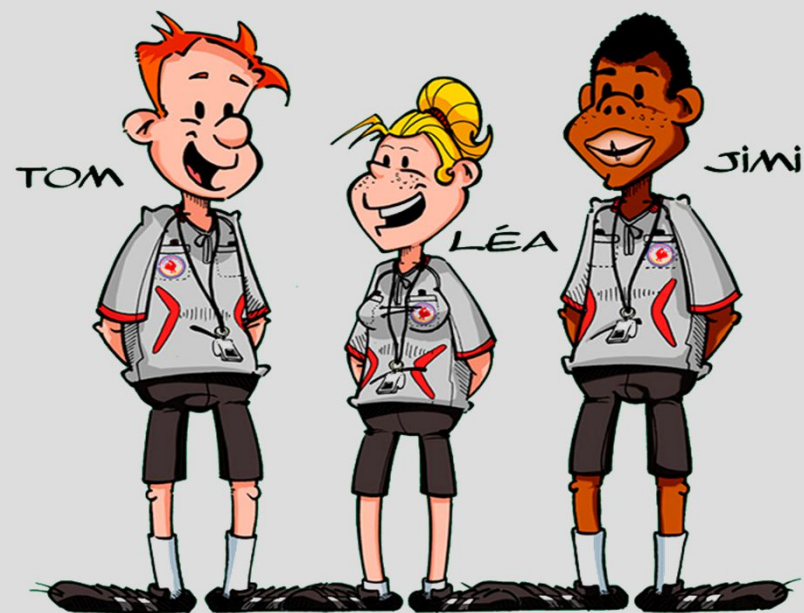


Les Entraîneurs et les Jeunes Arbitres



Former Avec Vous

Sans arbitre et sans adversaire, le sport ne serait qu'illusion.

Respecter les arbitres et les adversaires doit faire partie de la formation et de l'éducation des joueuses et joueurs, jeunes et adultes. Pour cela, il est primordial que les parents , et les supporters partagent ces valeurs.

En effet, face à l'évolution des esprits, il faut que chaque club véhicule les notions de Respect et de Fair-Play tant vis-à-vis des arbitres que des équipes adverses.

Il ne faut pas que nos salles de sport deviennent des arènes au sein desquelles incivilités et irrespect seraient légions. Pour cela, respectons les adversaires et les arbitres, et protégeons les jeunes joueurs ainsi que les jeunes arbitres.

Protégeons et Accompagnons nos Jeunes Arbitres.

- Page 3 : Votre Rôle
- Page 6 : Comment protéger les arbitres ?
- Page 7 : Autres Informations

Préambule

Ses Missions

Ses Qualités

Son Image

Avant

Pendant

Après

Compétences
Du JA

L'Observation

L'Entretien

Le Suivi

Votre rôle dans la protection de nos Jeunes Arbitres :

- N'oubliez pas que le binôme arbitre en fonction de ses connaissances et de sa personnalité.
- Restez calme, serein et n'ayez pas de gestuelle indiquant les éventuelles erreurs de l'arbitre.
- Ne commentez pas la prestation des arbitres après la rencontre.

Préambule

Ses Misions

Ses Qualités

Son Image

Avant

Pendant

Après

Compétences
Du JA

L'Observation

L'Entretien

Le Suivi

- Vous êtes là en tant que «formateur», donc pas de «vous n'êtes pas bon», «c'était nul».
- Evitez à tout prix l'attitude et le discours de «l'ancien combattant» avec des «moi je..., moi je...».

Préambule

Ses Missions

Ses Qualités

Son Image

Avant

Pendant

Après

Compétences
Du JA

L'Observation

L'Entretien

Le Suivi

- N'oubliez jamais que vous avez l'avantage et le temps d'analyser la situation de jeu avant et après la faute.
- Les arbitres (mineurs) sont eux, «en prise directe» avec le jeu et doivent, en une fraction de seconde, prendre l'information, la traiter et décider.
- **Les arbitres ne doivent pas partir avec le sentiment d'avoir «mal fait».**

PROTEGER LES ARBITRES

Vis-à-vis des entraîneurs :

Le tuteur des JA doit :

-> S'accorder avec les entraîneurs des 2 équipes sur les règlements départementaux de la catégorie Jeunes(contact ou non...).

-> Leur signifier que l'absence de décision des arbitres sur des fautes de leurs joueurs touchant l'intégrité physique des joueurs (pousser, retenir l'adversaire, frapper le bras...) ne doit pas les empêcher d'expliquer à leur joueur la faute commise.

Protégeons et Accompagnons nos Jeunes Arbitres.

Autres Informations

- Page 9 : Rappel des Multiples Fautes rencontrées par les JA
- Page 10 : Les fonctions de Tuteur de Jeune Arbitre et de Responsable de Salle définies par le Comité Départemental de Hand-ball de Loire Atlantique
- Page 21 : Extrait du règlement des Compétitions Jeunes du Comité Départemental de Hand-ball de Loire Atlantique - Annuaire Saison 2011-2012
- Page 27 : Procédures à suivre en cas de défaillance d'arbitres

Protégeons et Accompagnons nos Jeunes Arbitres.

Autres Informations

Conduites à respecter :

Page 28 : En cas de manifestations contre les arbitres,

Page 31 : Lorsque les JA ne protègent pas l'intégrité physique des Joueurs

Page 32 : En cas de blessure sur le terrain d'un joueur

Page 33 : L'avant-match des Arbitres, Responsables de Table, et Accompagnateurs D'Arbitres

Rappel de texte parus dans le mémento de l'arbitre – Saison 2011 2012

Page 35 : La Feuille de Match Electronique et son contrôle

Page 41 : Utilisation de la Colle

Page 42 : Réclamation pour Faute Technique

Page 43 : Coordonnées des licencié(e)s du Club

Protégeons et Accompagnons nos Jeunes Arbitres.

Préambule

Ses Missions

Ses Qualités

Son Image

Avant

Pendant

Après

Compétences
Du JA

L'Observation

L'Entretien

Le Suivi

Rappel des Multiples Fautes Rencontrées par les JA

● Attaquants :

- Marcher
- Reprise de dribble
- Passage en force avec ou sans ballon
- Empiètement avec ou sans ballon

● Défenseurs :

- Frapper le bras
- Arracher la balle
- Pousser, Retenir l'adversaire
- Défendre en zone
- Pied

Former Avec Vous



En préambule aux fonctions de Tuteur et de Responsable de Salle

Dans la fiche de Président rédigée par le Comité Départemental, il est indiqué, comme Règles, ceci :

« Pour que les rencontres se déroulent dans les meilleures conditions possibles, **trois fonctions** essentielles s'imposent à tous les clubs. **Elles sont obligatoires** pour toute rencontre quel que soit le niveau de jeu (**règlements fédéraux**).

- > Le Responsable d'Equipe (*manager*)
- > Le Tuteur de Jeunes Arbitres
- > Le Responsable de Salle »



La Fonction de Tuteur de Jeune Arbitre définie par le Comité Départemental



Le Contexte Général

- *Le Handball a su grandir en restant fidèle à ses valeurs ; Respect, Esprit d'équipe et donne une belle image d'un sport formateur aux valeurs individuelles et collectives dans le respect de l'autre.*
CEPENDANT CE N'EST PAS TOUJOURS LE CAS.
- *Parfois des contentieux surviennent à l'occasion des rencontres de handball. Les causes sont très diverses : manager, public, joueurs, arbitre, dirigeant de club... **C'EST INADMISSIBLE quel qu'en soit l'auteur et quelle qu'en soit la raison !** Nous devons tous veiller, en toute circonstance, à rester au plus près de nos valeurs et lutter contre tous les comportements excessifs et irrespectueux.*

Le Statut du Tuteur

- *Il est à **licencié** à la FFHB.*
- *Il peut être:*
 - > **Officiel** : personne reconnue en tant que telle par la CDA. (ce devrait toujours être le cas !)
 - > **Autorisé** : personne n'ayant pas le statut officiel mais agréée temporairement par la CDA.
 - > **Autre** : **ce cas ne pourra être qu'exceptionnel**. Cependant, cette personne devra obligatoirement être licenciée et posséder quelques compétences avérées en matière d'arbitrage.



Les Tâches du Tuteur

- Il se présente en tant que tuteur des J.A. du match auprès des managers et des J.A.
- Il réunit les J.A. et leur donne quelques consignes d'avant-match.
- Il s'installe à la table officielle et suit le bon déroulement des formalités d'avant-match.
- Il vérifie la conformité de la feuille de match, avant et après la rencontre.
- Il gère les éventuels comportements excessifs des bancs.
- Il peut exceptionnellement demander un temps mort (TTO) par match pour échanger avec les JA pendant le cours du jeu.



Le Rôle du Tuteur

- **Participer à la formation** du J.A. par **une analyse critique** de sa prestation à la mi-temps et en fin de match, sur la pertinence de ses interventions, sur sa gestion du jeu et des bancs, etc...
- **Ne pas empiéter** sur la responsabilité du J.A. (sauf situation très exceptionnelle).
- **Le tuteur n'arbitre pas.**
- **Aider et rassurer** le J.A. en mettant aussi en avant les points positifs de son arbitrage.
- **Protéger** le J.A., le cas échéant, contre les pressions ou les débordements de l'environnement.
- *Dans sa relation avec la JA, le tuteur devra toujours penser à être clair, précis et pédagogue dans ses conseils : rappel de règles de jeu et des incontournables (protection du joueur et continuité du jeu).*



- **En cas d'incident sérieux, il prend toute mesure utile et, après avoir informé les deux responsables d'équipe, il en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures au comité départemental.**
- **Le club doit toujours veiller à ce que ses J.A possèdent bien les compétences nécessaires pour diriger la rencontre pour laquelle il les a désignés.**



La Fonction de Responsable de Salle définie par le Comité Départemental



Le Contexte Général

- *Le Handball a su grandir en restant fidèle à ses valeurs ; Respect, Esprit d'équipe et donne une belle image d'un sport formateur aux valeurs individuelles et collectives dans le respect de l'autre.
CEPENDANT CE N'EST PAS TOUJOURS LE CAS.*
- *Parfois des contentieux surviennent à l'occasion des rencontres de handball. Les causes sont très diverses : manager, public, joueurs, arbitre, dirigeant de club... **C'EST INADMISSIBLE quel qu'en soit l'auteur et quelle qu'en soit la raison !** Nous devons tous veiller, **en toute circonstance**, à rester au plus près de nos valeurs et lutter contre tous les comportements excessifs et irrespectueux.*

Le Statut du Responsable de Salle

- *Il est membre du club d'accueil et **licencié** à la FFHB.*
- *Il est chargé de l'ordre dans les tribunes, autour du terrain et dans les voies d'accès aux vestiaires.*
- *Il s'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel.*
- *Il est **majeur** et identifiable par **un badge officiel** fourni par le comité. Il n'a **aucune autre tâche** en cours lorsqu'il assume cette fonction.*



Le Rôle du Responsable de Salle

- **Participer à la formation** du J.A. par **une analyse critique** de sa prestation à la mi-temps et en fin de match, sur la pertinence de ses interventions, sur sa gestion du jeu et des bancs, etc...
- **Ne pas empiéter** sur la responsabilité du J.A. (sauf situation très exceptionnelle).
- **Le tuteur n'arbitre pas.**
- **Aider et rassurer** le J.A. en mettant aussi en avant les points positifs de son arbitrage
- **Protéger** le J.A., le cas échéant, contre les pressions ou les débordements de l'environnement.
- *Dans sa relation avec la JA, le tuteur devra toujours penser à être clair, précis et pédagogue dans ses conseils : rappel de règles de jeu et des incontournables (protection du joueur et continuité du jeu).*



Les Tâches du Responsable de Salle

Avant la rencontre :

- Il se munit de son badge officiel et se présente aux dirigeants des équipes et aux arbitres.

Pendant la rencontre :

- Il est dans la salle pendant toute la durée de la rencontre et il est "à l'écoute" des réclamations, des mécontentements éventuels des managers, du public ...
- En cas de comportement excessif, il intervient avec diplomatie auprès de la ou des personnes. Il les amène à garder leur calme et à relativiser.
- Il n'hésite pas à intervenir auprès des supporters si ceux-ci dépassent les limites admissibles.

A la fin de la rencontre :

- Il se tient près de la table officielle, des vestiaires ou de tout lieu de la salle qui pourrait nécessiter sa présence.



- **En cas d'incident sérieux, il prend toute mesure utile et, en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures au comité départemental.**
- **Cette fiche n'a qu'un seul but: Prévenir toute forme d'incivilité.**

Extrait du règlement des Compétitions Jeunes du Comité Départemental de Hand-Ball de Loire Atlantique Annuaire Saison 2011-2012

● Pages 46 49 50

ARTICLE 8 : CATEGORIES D'AGE ET REGLEMENT

Cat-Années d'âge	Temps de jeu-Joueur + Gdb	Taille terrain	Taille ballon	Engagement	Exclusion TTO	Arbitrage
-18 M 94-95-96-97	2 x 30' 6 + 1	Grand terrain	3	Centre	2'	Oui
-18 F 94-95-96-97	2 x 30' 6 + 1	Grand terrain	2	Centre	2'	Oui
-16 M 96-97-98-99	2 x 25' 6 + 1	Grand terrain	2	Centre	2'	Oui
-16 F 96-97-98-99	2 x 25' 6 + 1	Grand terrain	2	Centre	2'	Oui
-14 M 98-99-00	2 x 22' »	6 + 1 Grand terrain	D 1 (2) Autres (2)	Centre Centre	2' 2'	Oui Oui
-14 F 98-99-00	2 x 22'	6 + 1 Grand terrain	1	Centre	2'	Oui
-12 M et F 00-01-02	4 x 10'	5 + 1 Grand terrain	0	Centre	1'	Non
-11 M 01-02	4 x 10'	4 + 1 Terrain basket	0	Gardien	1'	non
Mixité autorisée						
-11 F 01-02-03	4 x 10'	4 + 1 Terrain basket	0	Gardien	1'	non
-10 M 02-03	4 x 8' 4 + 1	Terrain basket	0	Gardien	1'	non
Mixité autorisée						

Compléments sur le règlement des Compétitions Jeunes

- ***Sanction : Joueur n'appartenant pas à la catégorie : match perdu par pénalité : 0 – 10 pour une première infraction, à chaque récidive match perdu par pénalité + amende pour les catégories – 14, -16, -18.***
- ***Pour les catégories -12, -11, -10 : 1^{ere} infraction : avertissement, à chaque récidive : amende.***

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CATÉGORIES -14, -12, -11 et -10 MASCULINS ET FÉMININS

Engagements après un but :

-> du centre du terrain pour les catégories – 14 et -12.

-> Du gardien de but pour les catégories -11 et -10.

Faire respecter impérativement par les Jeunes Arbitres la zone des 3 mètres lors d'un engagement après but.

Gardien de but : pour les catégories -12, -11 et -10, peut faire 2 quart temps au plus (consécutifs ou non).

Arbitrage : **Sanctionner systématiquement tous les contacts physiques volontaires.**

RÈGLEMENT PARTICULIER DES CATÉGORIES -14, -12, -11 et -10 MASCULINS ET FÉMININS

Formes de jeux : imposées par le COCJ et la CTD pour les -10,-11 et -12 dans le cadre de la formation du joueur et préconisées pour les -14 ans. - Pas de défense de zone. - Défense type individuel visant en priorité la récupération de la balle. Cette défense peut ne pas s'exercer sur tout le terrain (type pressing) mais en fonction du rapport de force s'organiser sur des espaces plus restreints (1/2 terrain, espace proche de la zone.) mais en aucun cas elle ne doit aboutir à une défense alignée à la zone.

Le terrain intermédiaire est un **terrain de basket** sur lequel a été adapté une zone en demi cercle de 5 mètres de rayon sur la ligne de fond. Sa largeur est comprise entre 15 et 20 m en fonction de son placement sur le sol par rapport à l'axe du terrain de handball (dans le cas d'impossibilité de tracer une ligne à 5 m, il faut utiliser le marquage existant la zone de lancer à trois points de basket).

Sanctions pour non-respect du règlement

Sanction :

Equipes ne respectant pas de manière répétée ces impositions, pas d'accession en poule haute.

Joueur n'appartenant pas à la catégorie : pas d'accession en poule haute.

Terrain de basket obligatoire pour l'accession au niveau A pour les catégories -11 et -10.

Fin de l'Extrait du règlement des Compétitions Jeunes du Comité Départemental de Hand-Ball de Loire Atlantique
Annuaire Saison 2011-2012

Procédures à suivre en cas de défaillance d'arbitres

Lors d'un match officiel, deux cas sont à envisager :

- - **Défaillance d'un des deux arbitres** : l'arbitre présent arbitre seul.
- - **Défaillance des deux arbitres** :
 - a) s'il y a un binôme officiel neutre ou un arbitre officiel neutre, solliciter son concours.
 - b) en cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout autre arbitre officiel présent.

Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est ceux qui ou celui de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.

Nota : Ces arbitres doivent impérativement être licenciés et titulaires d'un timbre arbitre en cours de validité (indiqué sur la licence joueur).

- c) à défaut de tout arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur) .Le remplacement des arbitres défaillants est à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

Remarque supplémentaire (1)

- En cas de non respect des procédures, le match sera perdu par pénalité pour les 2 équipes.
- Dans les cas a) et b), nous invitons les capitaines d'équipe ou officiel responsable à demander la licence d'arbitre au millésime de la saison en cours pour éviter tout problème.

Conduites à respecter en cas de manifestations contre les arbitres 1 / 3

Que doit faire un tuteur de JA quand il s'aperçoit que des personnes du public invectivent les JA ? Quelle répartition de responsabilité entre le tuteur et le responsable de salle dans ce cas ?

22/09/11 : Réponse de Alain POISSENOT (Président de la CRA) :

-> Demander au responsable de salle de calmer les ardeurs du public. Si cela dépasse les limites raisonnables, le tuteur JA est fortement invité à faire un rapport pour nous alerter, en informant auparavant les responsables du club recevant et club visiteur.

20/10/10 : Réponse de Pascal JOULAIN (Président de la CDA 44) :

-> Le responsable de salle doit s'assurer que les rencontres se déroulent normalement, mais peut aussi intervenir auprès d'une personne à la demande du tuteur ou des JA.

Conduites à respecter en cas de manifestations contre les arbitres 2/3

Que doit faire un tuteur de JA quand un entraîneur s'énervé de façon importante et sans pédagogie sur les JA ?

22/09/11 : Réponse de Alain POISSENOT (Président de la CRA) :

-> C'est simple, dans un premier temps le calmer et s'il continue inviter les JA (sous la responsabilité du tuteur) à appliquer l'échelle des sanctions pour les officiels. - Rapport OBLIGATOIRE du tuteur.

20/10/10 : Réponse de Pascal JOULAIN (Président de la CDA 44) :

-> C'est au tuteur de faire respecter le JA, surtout par les bancs de touche, quitte à se déplacer pour intervenir, en avertissant verbalement dans un premier temps, la plupart du temps, cela suffit.

Si le banc continu, il faut demander au JA de sanctionner.

Le tuteur peut et doit alors faire un rapport sur l'attitude du banc, si cela se passe mal, en prévenant la personne concernée.

Conduites à respecter en cas de manifestations contre les arbitres 3/3

Que doit faire un tuteur de JA quand des joueurs mineurs s'énervent sur les arbitres qui restent sans réaction (exclusion, disqualification)?

22/09/11 : Réponse de Alain POISSENOT (Président de la CRA) :

-> Il faut aussi inciter les JA à faire leur job et surtout les protéger - demander à l'entraîneur de sortir son joueur.

Conduites à respecter lorsque les JA ne protègent pas l'intégrité physique des joueurs.

Quelle démarche suivre lorsque de jeunes arbitres ne protègent pas l'intégrité physique des jeunes joueurs ?

20/10/10 : Réponse de Pascal JOULAIN (Président de la CDA 44) :

- > Pour ce cas, il faut tout faire pour que le match aille au bout, même si cela paraît difficile, mais il faut que ça reste du plaisir et non pas la finale du championnat du monde.
- > Le club qui arrête le match, risque des sanctions lourdes.
- > Le coach peut essayer de voir avec le responsable de l'équipe adverse et le responsable du club pour aider les JA aussi.

Conduites à respecter en cas de blessure sur le terrain d'un joueur

En cas d'urgence, si l'encadrement médical n'est pas présent, il me paraît nécessaire de laisser le joueur sur l'aire de jeu en attendant les secours.

**François GARCIA
Président CCA - FFHB**

Le 16/10/2010

L'avant-match des Arbitres, Responsables de Table, et Accompagnateurs D'Arbitres

● Pour les arbitres :

Matériel nécessaire à apporter :

- Sifflet Fox individuel + Cartons Jaune et Rouge (Fourni par le club).
- Carton de marque à récupérer dans les placards du Club.
- Short et Maillot d'arbitre.
- Bouteille d'eau.

Arrivée 30 minutes avant la rencontre :

- Changement de tenue.
- Echauffement de 10 minutes.
- Vérification des filets.
- Tâches administratives liée à la feuille de match.
- Tirage au sort pour l'engagement avec un jeton (5 minutes avant le match).
- Echange de consignes avec l'accompagnateur.

● Pour les personnes de la Table de marque :

Arrivée 20 minutes avant la rencontre :

- Inscription sur la feuille de match.
- Gestion de la feuille de table.

● Pour l'accompagnateur d'arbitres :

Arrivée 20 minutes avant la rencontre :

- Prendre contact avec les arbitres.
- Suivi des arbitres avant le match sur certains aspects (Qualité Echauffement, Contrôle des filets, de leur matériel, du déroulement du tirage au sort).

Protégeons et Accompagnons nos Jeunes Arbitres.

Rappel de textes parus dans le mémento de l'arbitre : Saison 2011-2012

La Feuille de Match Electronique

Avant le match :

- Saisie de la feuille de match par le secrétaire de l'équipe visiteuse.
- Inscription des arbitres.
- Contrôle des données saisies en cliquant sur « Vérification Saisie Feuille » et corrections éventuelles des anomalies signalées.
- Signature et blocage de la feuille de match par les arbitres grâce à leur clé USB ou leur mot de passe personnalisé.
- Les arbitres signent obligatoirement la feuille en dernier puisque leur signature bloque toutes les autres.
- Si une modification est nécessaire avant le début du match, les arbitres doivent déverrouiller la feuille, effectuer la correction et re-verrouiller la feuille.

Après le match :

- Déblocage de la feuille de match par les arbitres.
- Saisie des buts et des sanctions par le secrétaire et le chronométrateur.
- Saisie éventuelle des blessés et des réclamations.
- Signature de la feuille par les capitaines, le secrétaire et le chronométrateur.
- Vérification, signature et blocage de la feuille de match par les arbitres.
- Sauvegarde de la feuille de match par le secrétaire et le chronométrateur qui se chargent de la transférer dans Gest'Hand.
- Sauvegarde de la feuille de match sur la clé USB du club visiteur et celle des arbitres.

Contrôle Feuille de Match Electronique

Les arbitres (désignés ou remplaçants) ou le délégué sont responsables des rubriques suivantes :

- > Identification des arbitres (nom, prénom, numéro de licence), du secrétaire, du chronométreur, s'il y a lieu du délégué, de l'accompagnateur de jeunes arbitres (nom, prénom, numéro de licence) et signatures avant match.
- > Informations relatives à leur désignation (CCA, CRA, CDA, arbitre officiel neutre, arbitre officiel club, tirage au sort entre joueurs).
- > Score à la mi-temps.
- > Score final (dont prolongations éventuelles et tirs aux buts).
- > Indications relatives aux joueurs ou officiels sanctionnés [papier = au recto et verso de la feuille] (avertissements, exclusions pour deux minutes, disqualifications).
- > Indication de l'envoi éventuel d'un rapport d'arbitres, cocher obligatoirement la case concernée.
- > Enregistrement des réclamations éventuelles sous la dictée du capitaine de l'équipe plaignante et en présence du capitaine de l'équipe adverse.

Contrôle Feuille de Match Electronique

Signatures après match

-> En cas de match arrêté les arbitres doivent noter dans la case observation, le temps de jeu effectué, le score au moment de l'arrêt, et la situation de jeu qui permettra de déterminer à qui reviendra le ballon si le match est à rejouer partiellement.

-> Les arbitres (désignés ou remplaçants) ou le délégué doivent vérifier :

- 1 - Que tous les noms saisis correspondent aux licences présentées,
- 2 - Qu'en l'absence de licence la case « LNP » soit cochée.

98.3. CONTRÔLE

-> L'officiel responsable ou le capitaine d'une équipe peut demander aux arbitres ou s'il y a lieu au délégué de procéder à l'aide des licences au contrôle d'identité des joueurs de l'équipe adverse avant la rencontre ou à la fin de la rencontre pour les joueurs non inscrits sur la feuille de match en début de match.

-> Aucune contestation d'identité ne sera recevable en l'absence de réclamation déposée sur la feuille de match.



La Feuille de Match Electronique

Courrier du Comité Départemental du 13/10/2011

Dans son courrier du 13 Octobre 2011, le Comité Départemental demande aux clubs :

-> D'inscrire le total des buts au capitaine si celui-ci n'est pas ventilé par joueur. Ceci doit être fait afin que le score s'affiche en haut de la feuille.

-> D'inscrire, pour les équipes Séniors, les sanctions (Avertissement, 2mn...)

-> De rester vigilants sur le remplissage de la Feuille de Match.

-> De ne pas oublier que la présentation des licences est obligatoire.

La Feuille de Match Electronique Courrier de La Ligue du 13/10/2011

Dans son courrier du 13 Octobre 2011, la Ligue rappelle :

-> **Qu'elle a conseillé d'entrer les joueurs par les numéros de licences** plutôt que par les noms, cette méthode entraînant beaucoup moins d'erreurs.

-> **Que les arbitres doivent vérifier la conformité du remplissage de la feuille, en regard des licences présentées.**

-> Qu'il appartient aux managers, sur le terrain, de demander éventuellement la vérification de l'identité de tel ou tel adversaire.

Il est rappelé aussi les points suivants :

-> Le score final doit être en accord, quels que soient le niveau et la catégorie, avec le total des buts marqués.

-> **Les sanctions disciplinaires doivent être portées**, à plus forte raison quand il s'agit de **disqualifications**, et plus encore quand un rapport doit suivre.

-> L'onglet « **Vérification** » permet de solutionner la quasi-totalité des oublis avant le match, mais aussi à la fin du match.

-> Il est possible d'accélérer le remplissage de la feuille en cliquant (bouton droit) sur le nom de l'équipe (la liste des joueurs du dernier match apparaît alors : il ne reste qu'à la modifier par ajouts ou retraits de joueurs).

La Feuille de Match Electronique Courrier de La Ligue du 13/10/2011

En conclusion, il est précisé les deux points suivants :

- > Le « défaut de vérification de feuille de match » sera désormais appliqué pour les équipes et les arbitres.
- > Les demandes de rectification ne seront plus acceptées.

Utilisation de la colle

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

Le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match.

Le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite "lavable à l'eau". Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite "lavable à l'eau", il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le propriétaire de la salle (ou son représentant) empêche le déroulement du match, l'arbitre devra alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive concernée.

88.3 - Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,

- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le propriétaire de la salle (ou son représentant) empêche le déroulement du match, l'arbitre devra alors le mentionner sur la feuille de match et l'équipe fautive sera alors déclarée perdante par forfait par la commission sportive concernée.

Le Responsable de la salle et du terrain : cette personne a la charge de signaler aux responsables d'équipes et aux arbitres, l'éventuelle interdiction des colles et résines non lavables à l'eau.

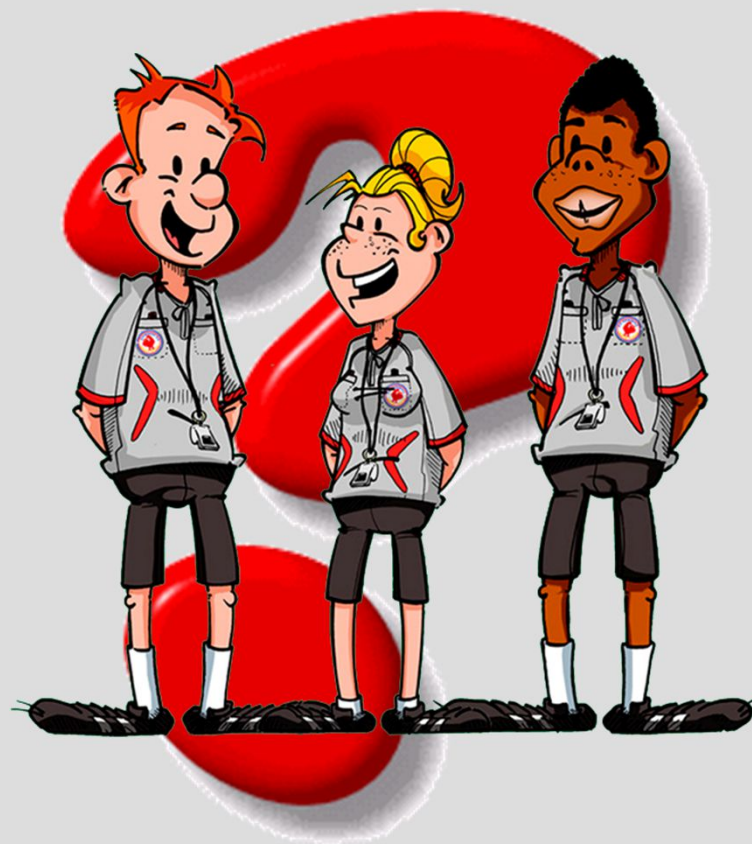
Le chronométrateur-Le secrétaire : ces 2 personnes contrôlent conjointement l'utilisation de la colle ou résine fournie par le responsable de la salle et du terrain.

Réclamation pour faute technique

- Une telle réclamation doit obligatoirement être formulée **verbalement** à l'arbitre (ou aux arbitres) par le capitaine plaignant en présence du capitaine adverse, avant la reprise de jeu consécutive à la décision contestée.
- Si à la fin de la rencontre, la réclamation est confirmée, elle doit être transcrite par l'arbitre (ou les arbitres) au sur la feuille de match, sous la dictée du capitaine plaignant et signée par les deux capitaines, l'arbitre (ou les arbitres) et en cas de présence d'un délégué, contresignée par lui.
- Toutefois, dans le cas d'une réclamation contre une décision suivie de l'arrêt de la rencontre (mi-temps de match ou fin de match), elle devra être verbalement formulée à l'arbitre (ou aux arbitres) avant le retour au vestiaire des équipes.
- Cette réclamation sera transcrite sur la feuille de match de la même manière qu'indiquée ci-dessus.
- Dans les 48 heures, l'arbitre (ou les arbitres), ainsi que le délégué s'il y a lieu, adressent un rapport à l'intention de la Commission des réclamations et Litiges ou à défaut, de la Commission d'Arbitrage de l'instance compétente du niveau de la rencontre concernée.
- En cas de refus d'un arbitre de prendre en considération la réclamation d'un capitaine, un club peut adresser à l'instance concernée, une lettre relatant sa réclamation, les faits et le refus de prise en compte par l'arbitre.
- A l'issue d'une rencontre, l'enregistrement dans les vestiaires des réclamations et éventuelle faute technique se fait sous la double responsabilité du binôme.
- Pour information : toute faute technique confirmée par la commission compétente implique que le match soit à rejouer aux frais de la CCA-FFHB.
- A l'occasion d'une rencontre (avant - pendant - après) si un incident se produit, les arbitres et le délégué, doivent envoyer leur(s) rapport(s) dans les **48 heures** qui suivent la rencontre au siège de l'instance gestionnaire de la compétition.
- L'original du rapport d'arbitre doit impérativement être signé par les 2 arbitres.
- Il doit être adressé au siège de l'instance gestionnaire de la compétition même si un premier envoi a eu lieu par télécopie ou courrier électronique.
- Ce rapport doit être un descriptif précis des faits **sans aucune forme de jugement ni de qualification des fautes.**

Coordonnées des licencié(e)s du Club

Questions ?



Protégeons et Accompagnons nos Jeunes Arbitres.